

Comprendre le fonctionnement du Pôle VIVA Lab



Le rôle de la coordination locale ?

Repérer tout nouveau projet innovant à destination des retraités autonomes, dans le domaine du bien vieillir et coordonner les actions des financeurs de l'innovation.

Comment inclure un projet ?

- prendre l'attache d'un représentant local du Pôle VIVA Lab qui réalisera une évaluation de la pertinence du projet ;
- les acteurs locaux du Pôle VIVA Lab donneront leur avis sur l'intérêt à accompagner le projet. Un référent local sera alors assigné ;
- validation par la Carsat ou CGSS ou CSS, puis transmission aux membres nationaux du Pôle VIVA Lab ;
- finalisation des diagnostics (éligibilité, stratégique et financier) et préconisations d'accompagnement.



À l'issu des diagnostics, le Pôle VIVA Lab se positionne quant au projet :

→ une proposition d'accompagnement sous forme de financements et/ou de prestations de service ;

→ pas d'accompagnement mais une réorientation vers d'autres acteurs pertinents.

Ces propositions d'accompagnement :

- validées par les instances décisionnelles des membres du Pôle VIVA Lab ;
- mises en œuvre sur la base d'une convention avec le porteur du projet ;
- réalisées par des prestataires du Pôle VIVA Lab et financées par les membres du Pôle.

Et ensuite ?

Le référent local suit l'accompagnement du projet via les fiches de suivi et le Pôle VIVA Lab suit ainsi l'évolution du projet au niveau national.

Développement :

Un bilan est réalisé par le référent local et examiné par les membres nationaux du Pôle, 1 à 2 mois après la fin de l'accompagnement.

Changement d'échelle et accès au marché :

Les membres du Pôle VIVA Lab proposeront divers moyens de changement d'échelle du projet : organisation d'évènement d'affaires, investissement dans la structure, etc.

Valoriser l'innovation  pour vivre autonome

vivalab.fr